Recueil alloz > hebdomadaire pages 1041 à 1096

RÉFORME DE LA JUSTICE / Loi du 23 mars 2019 Les (r)évolutions de la procédure pénale > Jean-Baptiste Perrier 1061 Réforme de la procédure civile : aspects numériques > Corinne Bléry 1069

ÉDITORIAL

195e année 23 mai 2019 n° 19 / 7820e

How I met your notaire, Rémy Cabrillac

ACTUALITÉS

- 1045 Loi PACTE: validation pour l'essentiel par le Conseil constitutionnel
- 1048 Atteinte à la dignité (hébergement): sanctions disciplinaires contre des militaires
- 1049 Diffamation (action d'un État étranger): irrecevabilité confirmée
- 1051 Élections (plafonnement des dépenses électorales): constitutionnalité du régime
- 1053 Rupture conventionnelle (salarié inapte): validité sauf fraude ou vice du consentement
- 1058 Communication par voie électronique: publication d'un décret

POINT DE VUE

1059 Le vote des détenus : une avancée éphémère mais porteuse d'espoir, Jean-Claude Planque

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- Panorama: Exécution des peines, Jean-Paul Céré, Martine Evans et Éric Péchillon
- 1084 Notes : Premier avis consultatif de la Cour européenne des droits de l'homme :
 - un dialogue exemplaire?, note sous CEDH 10 avr. 2019, Hugues Fulchiron
- 1092 La carence française face à l'extrême vulnérabilité d'un mineur étranger isolé dans la lande de Calais, note sous CEDH 28 févr. 2019, Anne-Blandine Caire

ENTRETIEN

1096 Karine Parrot - Un jeune Afghan dans la « jungle de Calais »: condamnation de la France



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER, et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

CHEFS DE RUBRIOUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commercants : Yves ROUOUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

· ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{rt} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0140922085

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable Tél.: 0140926966 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro : 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mai 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14° RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

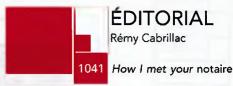
Société des Éditions Lefebvre Sarrut





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot: 0,08 kg/t

SOMMAIRE



ACTUALITÉS

1044

DROIT DES AFFAIRES

Société et marché financier

Société civile professionnelle (avocats): évaluation des parts sociales par expertise, Civ. 1^{re}, 9 mai 2019

Loi PACTE: validation pour l'essentiel

par le Conseil constitutionnel Bons de souscription d'actions: représentant de la masse des porteurs, Com. 7 mai 2019

1046

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Prescription (interruption): application à deux actions distinctes à finalité identique, Civ. 1^{rg}, 9 mai 2019

Preuve (aveu extrajudiciaire): paiement de la soulte d'une donation-partage, Civ. 1^{re}, 9 mai 2019

1047

DROIT IMMOBILIER

Copropriété

Charges (ascenseur): illégalité d'une répartition par parts égales, Civ. 3°, 9 mai 2019

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étranger (réfugié): portée de la révocation ou de refus de l'octroi du statut, CJUE 14 mai 2019

1048

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Association de malfaiteurs : circonstance aggravante de bande organisée,

Crim. 9 mai 2019

Association de malfaiteurs: cumul avec la tentative de vol en bande organisée, Crim. 9 mai 2019

Atteinte à la dignité (hébergement): sanctions disciplinaires contre des militaires, Crim 9 mai 2019

Presse et communication

Diffamation (action d'un État étranger): irrecevabilité confirmée, Cass., ass. plén., 10 mai 2019

Procédure pénale

Détention provisoire (demande de mise en liberté): détermination de la juridiction compétente, Crim. 7 ma. 2019 Mise en accusation (appel): obligation d'information sur le droit de se taire,

Crim. 14 mai 2019

Mandat d'arrêt européen (remise): exécution d'une peine d'emprisonnement, Crim. 14 mai 2019

1051

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Élections (plafonnement des dépenses électorales): constitutionnalité du régime, Cons. const., 17 mai 2019 Étranger (placement en rétention): exceptions d'irrégularité de la procédure,

Civ. 1", 15 mai 2019 Chemin communal (déclassement):

compétence et office du juge administratif, Civ. 3º, 16 mai 2019

Fiscalité

Impôt de solidarité sur la fortune (assiette): constitutionnalité du régime, Cons. const., 17 mai 2019

1053

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Rémunération variable (calcul): caractère purement potestatif, Soc. 9 mai 2019 Tourisme (repos hebdomadaire): domaine du repos par roulement, Soc. 9 mai 2019 Apprentissage (inaptitude): exclusion des règles de reclassement, Soc. 9 mai 2019 Rupture conventionnelle (salarié inapte): validité sauf fraude ou vice du consentement, Soc. 9 mai 2019

Temps de travail (travail effectif): déplacement par navette à l'intérieur d'un aéroport, Soc. 9 mai 2019

Sécurité sociale

Pension de retraite: différence de conditions d'ouverture selon les régimes, Civ 2°, 9 mai 2019 Contrôle médical (prescriptions): droit de communication du médecin-conseil, Civ. 2e, 9 mai 2019

Maladie professionnelle (faute inexcusable): dispense de l'avis du comité régional, Civ. 2e, 9 mai 2019

Accident de travail (faute inexcusable): recouvrement de la majoration de rente, Civ. 2°, 9 mai 2019

Contrôle de l'URSSAF (frais de repas): portée de l'absence d'observations, Civ. 2º, 9 mai 2019

Cotisations sociales (formateurs occasionnels): exigence d'un lien de subordination, Civ. 2º, 9 mai 2019

1058

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Communication par voie électronique: publication d'un décret



1059

Le vote des détenus: une avancée éphémère mais porteuse d'espoir par Jean-Claude Planque



CHRONIQUES

1061

Les (r)évolutions de la procédure pénale par Jean-Baptiste Perrier

1069

Loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice: aspects numériques par Corinne Bléry

PANORAMA

1074

Exécution des peines mai 2018 – mars 2019 par Jean-Paul Céré, Martine Evans et Éric Péchillon

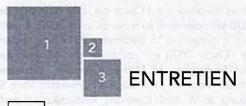
NOTES

1084

Premier avis consultatif de la Cour européenne des droits de l'homme: un dialogue exemplaire?, note sous CEDH 10 avr. 2019 par Hugues Fulchiron

1092

La carence française face à l'extrême vulnérabilité d'un mineur étranger isolé dans la lande de Calais, note sous CEDH 28 févr. 2019 par Anne-Blandine Caire



1096

Karine Parrot – Un jeune Afghan dans la « jungle de Calais »: condamnation de la France

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr